



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 57

août-septembre 1963

S O M M A I R E

- | | |
|--|--|
| I - L'échéance de la rentrée | III - La France et les accords de Moscou |
| II - La hausse des prix et le plan gouvernemental de stabilisation | IV - Les élections à l'IGRANTE |
| | V - L'organisation syndicale en Province |

L'ECHEANCE DE LA RENTREE

Comme chaque année, à la rentrée des vacances, faisons le point.

Dans notre bulletin d'août-septembre 1962, lors du précédent "point de la situation" nous nous posions la question de savoir où en était le projet de la Direction du CNRS, projet destiné à répercuter les mesures prises pour les Cadres C et D de fonctionnaires sur nos catégories de contractuels.

Nous disions également que le projet n'était dans l'ensemble qu'un "premier pas" mais qui avait l'avantage de s'appliquer aux catégories qui avaient le moins bénéficié du "milliard".

En avril 1963, après bien des lenteurs, et de nombreuses interventions du personnel, paraissaient enfin les textes qui ont maintenant, pour tous les collègues intéressés, pris effet à dater du 1-1-1963.

Mais avant la parution de ces derniers textes, le personnel, lors de l'Assemblée Générale du 20 mars, avait décidé d'intervenir sans attendre plus, auprès de la Direction du CNRS pour que soit mis en route un projet relatif à l'ensemble de nos revendications. Ces revendications étaient formulées dans la plateforme revendicative intersyndicale, plateforme un moment laissée en sommeil par le personnel au profit de l'action pour les textes de répercussion.

Les 7 et 12 juin une étude approfondie de nos revendications et de nos arguments était entreprise au CNRS avec MM. LEFORT et COUPRY chargés de ce travail par M. JACQUINOT Directeur Général du CNRS.

L'administration devait ensuite élaborer un projet pour la rentrée (septembre-octobre nous a-t-on dit).

Le 16 juillet l'Intersyndicale était reçue par le Directeur adjoint du CNRS, Monsieur DRACH et ce projet était de nouveau évoqué.

A ce jour, la personne chargée de la rédaction du projet au CNRS n'étant pas de retour avant fin septembre, le CNRS n'a pu nous dire ce qu'il en était du projet, ni même si son élaboration était achevée.

Notre tâche dans l'immédiat est donc claire. Il faut :

- 1) veiller au respect de l'échéance de "la rentrée" pour l'élaboration du projet CNRS
- 2) connaître le contenu du projet et en apprécier la teneur

3) obtenir que le CNRS transmette aux échelons supérieurs (ministères) des propositions correspondant aux objectifs contenus dans notre plateforme revendicative.

LA HAUSSE DES PRIX ET LE PLAN GOUVERNEMENTAL
DE STABILISATION

Le gouvernement, qui n'a pu nier la montée continuelle des prix, a voulu, par son plan anti-hausse, montrer à l'opinion publique, combien il se voulait vigilant et efficace. Il a, pour cela, mobilisé, la presse, la radio, la télévision.

En fait, il cherche à dissimuler les causes profondes de la hausse des prix : il incrimine l'augmentation des revenus espérant ainsi empêcher le réajustement des salaires, tandis que rien, dans son plan, ne met un terme aux super-profits scandaleux des grosses sociétés capitalistes.

Tandis que les somptueuses réceptions de représentants étrangers se succèdent, que les effectifs de la police sont gonflés, alors que les milliards sont engloutis par l'armée de métier et par la préparation de la force de frappe, rien dans le plan gouvernemental ne tend à réduire toutes ces dépenses improductives de l'Etat.

On peut remarquer que les quelques rares baisses envisagées-(baisse symbolique de l'essence ordinaire, baisse démagogique des "gauloises")-interviendront après une très forte hausse de l'ensemble des prix, et que ces diminutions ne modifieront en rien la situation générale.

Rien de "neuf", dans ce plan anti-hausse; de rituels projets contre la spéculation foncière, qui ne s'attaquent pas aux grands spéculateurs. L'expérience des années passées nous fait douter de l'efficacité de ces projets.

Evidemment, le blocage des salaires n'est pas inscrit dans le plan. Une telle décision risquait de provoquer une réaction violente de l'ensemble des salariés; mais les digressions plus ou moins fantaisistes sur les augmentations de salaires durant les années écoulées, voudraient discréditer dans l'opinion publique, tout mouvement revendicatif à venir.

Personne ne peut affirmer que ce plan combat véritablement hausse des prix et inflation.

Autant au moins que le gouvernement, les travailleurs craignent l'inflation, dont les premiers, ils sont victimes. Mais une revalorisation des salaires (dont il n'est pas question dans le plan gouvernemental, pas même pour ceux inférieurs au minimum garanti) n'implique pas, comme on voudrait nous le faire croire, une augmentation des prix.

Il est parfaitement possible de lutter contre la hausse des prix. Il suffit, et c'est ce que demande la C.G.T. qu'on s'attaque à ses véritables causes, notamment bénéfices scandaleux des grosses sociétés, et dépenses improductives de l'Etat.

Notre syndicat CGT ne peut se satisfaire du plan gouvernemental parce qu'il est persuadé qu'il n'apportera rien - au contraire - aux travailleurs.

Il continuera à lutter pour que les revendications économiques des salariés, unis, soient satisfaites.

LA FRANCE ET LES ACCORDS DE MOSCOU

A ce jour, près de cent pays ont signé le traité de Moscou relatif à la cessation des explosions nucléaires du sol, en mer et dans les airs.

Seul, parmi les grands, la France (ou plutôt son gouvernement) refuse obstinément de signer cet accord, freinant ainsi les progrès possibles dans la voie du désarmement.

La CGT qui s'est toujours associée à toutes les manifestations allant dans le sens de la détente Est-Ouest, ou qui en a pris l'initiative, ne peut/condamner cette attitude du gouvernement français. ^{que}

Alors que le gouvernement lance son plan d'austérité, afin dit-il de "stabiliser le coût de la vie", la perspective d'une politique de paix, qu'autoriserait la signature de cet accord, permettrait d'économiser des centaines de milliards.

Ces crédits permettraient la satisfaction des besoins les plus urgents des travailleurs, permettraient aussi à l'Education Nationale en particulier d'avoir enfin un budget suffisant à sa tâche.

Or le Gouvernement gaulliste persiste dans la voie dangereuse d'un armement nucléaire dont une des conséquences est de gâcher les chances de paix durable, et une autre de permettre aux sociétés intéressées par la force de frappe de réaliser de scandaleux profits.

Les travailleurs du C.N.R.S. et leurs collègues les travailleurs de la Recherche Scientifique sont particulièrement prévenus du danger des radiations.

Ils connaissent les conséquences catastrophiques qu'aurait l'emploi des armes thermonucléaires dans un conflit, non seulement par le nombre des victimes directes, mais aussi par la contamination de toute la végétation pouvant rendre illusoire les chances de vie des rescapés.

Les travailleurs du C.N.R.S. doivent exiger du Gouvernement qu'il joigne sa signature au bas du traité et qu'il agisse pour que la détente s'accroisse et aboutisse au désarmement général.

En cela, ils rejoindront les centaines et centaines de voix autorisées qui, des divers milieux politiques, scientifiques, économiques et religieux se sont élevées.

LES ELECTIONS A L'IGRANTE

L'élection des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'IGRANTE aura lieu le 1er décembre prochain. Jusqu'à ce jour, ces représentants étaient nommés par les organisations syndicales dans le cadre d'un Conseil d'Administration provisoire.

Sont électeurs tous les agents non titulaires de l'Etat qui, au 1er juillet 1963, sont soit affiliés à l'IGRANTE, soit titulaires d'une allocation de retraite de cette institution.

L'IGRANTE (Institution Générale de Retraite des Agents non titulaires de l'Etat), qui a été institué par un décret du 31.12.59, est un régime de retraite par répartition, complémentaire de la Sécurité Sociale. Deux documents sur son organisation et son fonctionnement ont été édités par notre syndicat et adressés à nos adhérents en mai et octobre 1961.

Tous les contractuels et chercheurs du CNRS travaillant à temps complet (y compris pendant la période de stage) sont obligatoirement assujettis à l'IGRANTE, qu'ils soient ou non affiliés à l'IPACTE (régime cadre).

Mais le champ d'application de l'IGRANTE s'étend bien au delà du CNRS. Outre ce dernier, les administrations et établissements de l'Etat, des départements et des communes employant le plus grand nombre d'agents affiliés à l'IGRANTE sont notamment: les Travaux Publics - la R.T.F. - les P et T - le ministère des armées - l'INRA.- L'IGRANTE compte actuellement plus de 150.000 participants dont 130.000 environ appartiennent à des petites catégories (non affiliées à l'IPACTE).

L'activité syndicale de la CGT pour l'amélioration des retraites de personnels aussi différents est grandement facilitée par le fait que les Fédérations auxquelles sont rattachés ces personnels se trouvent groupés dans un même organisme CGT: l'UGFE, où les problèmes peuvent aisément être débattus en commun.

C'est ainsi que, pour préparer les prochaines élections, les représentants des différentes fédérations se sont réunis le 17 Septembre, afin d'établir la liste des candidats et le programme qui seront déposés au nom de la CGT.

Les candidats

Une liste de 12 candidats comprenant au moins 2 retraités, devait être constituée (le Conseil d'Administration de l'IGRANTE comprend 6 représentants élus du personnel et chaque liste obtient un nombre de suppléants égal au nombre d'élus obtenus).

Les candidatures en présence étaient proposées par les syndicats composant les différentes fédérations.

Il a tout d'abord été défini que la liste devait être établie sur les bases suivantes:

- Assurer la continuité de l'action de la CGT au sein de l'IGRANTE par la candidature d'un membre du Conseil d'Administration provisoire actuel,
- Maintenir une liaison constante entre l'IGRANTE et l'IPACTE (ces deux régimes étant similaires et posant des problèmes communs) en proposant des candidats assujettis aux deux régimes, Mais donner la plus grande représentation possible aux personnels des petites catégories (affiliés uniquement à l'IGRANTE) qui sont nettement majoritaires dans ce régime,
- Assurer une représentation équitable de toutes les fédérations par la présentation sur la liste d'au moins un candidat.

Notre camarade TRUNKENBOLTZ (de l'Institut National de la Recherche Agronomique) membre du Conseil d'Administration provisoire de l'IGRANTE, qui a également été élu au Conseil d'Administration de l'IPACTE aux dernières élections, était donc tout désigné pour conduire la liste CGT.

Les deux candidats proposés par notre syndicat qui représente la fédération de l'Education Nationale -CGT, ont été retenus. Il s'agit de nos camarades Alphonse BERTIN (ouvrier lère catégorie aux laboratoires de Gif-s/-Yvette) et Yves LEBRIS (travaillant antérieurement aux laboratoires de Bellevue).

L'ordre de présentation des candidats a été défini en fonction de l'importance des agents affiliés à l'IGRANTE dans les établissements qui relèvent de chaque fédération.

La composition de la liste CGT qui doit être déposée le 1er octobre prochain est la suivante:

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- TRUNKENBOLTZ (Recherche Agronomique) | 7- un retraité (CNRS: LEBRIS) |
| 2- Fédé. des Travaux Publics | 8- Fédé. des Travailleurs de l'Etat |
| 3- " du Spectacle (R.T.F.) | 9- Parcs Nationaux |
| 4- " de l'E.N. (CNRS: BERTIN) | 10- Fédé des Finances |
| 5- " des Services Publics | 11- Eaux et Forêts |
| 6- " postale | 12- Un retraité |

Le programme revendicatif

Le programme élaboré comprend toutes les revendications formulées par le dernier congrès de l'UGFF.

Il tient compte des insuffisances constatées dans l'application du régime depuis son institution (notamment l'information des anciens agents sur leurs droits- l'affiliation de tous les agents employés à temps complet, quel que soit leur mode de rémunération).

Ce programme est en parfait accord avec les positions de la CGT en matière de retraites complémentaires et de Sécurité Sociale.

Les principaux points concernent notamment:

- l'amélioration des dispositions existantes:
montant et âge de la retraite - pension de réversion - suppression des conditions restrictives pour l'ouverture du droit à la retraite.
- l'introduction de dispositions nouvelles:
Institution d'un capital-décès - création d'un fonds d'aide et d'action sociale - points gratuits pour les périodes de maladie, maternité et accident - garantie en cas d'invalidité - coordination avec tous les régimes de retraites de titulaires ou des régimes spéciaux.

Nous reviendrons avec plus de précision sur ce programme, mais dès maintenant nos camarades doivent informer leurs collègues de l'organisation de ces élections, expliquer l'importance d'y prendre part (aux dernières élections de l'IPACTE les abstentions atteignaient 35 %) et faire connaître les positions de la CGT.

L'ORGANISATION SYNDICALE EN PROVINCE

Avec la nouvelle année universitaire, toutes nos sections syndicales font le bilan et tirent les enseignements des activités qui ont jalonné l'année depuis octobre 1963.

La province, pour ce qui la concerne, a connu une année très positive. Des sections, telles Grenoble, Marseille, Strasbourg, ont consolidé leur organisation, d'autres se sont constituées ou ont créé les conditions pour le faire, tel Montpellier, Lyon, Poitiers, Rennes, Toulouse. Pour les autres enfin, des contacts plus étroits se sont noués avec la Direction nationale par l'intermédiaire de la Commission Province. Un certain nombre d'autres ont pu envoyer des camarades à l'Ecole Nationale.

Ces éléments positifs nous donnent à penser que, d'ici peu, nous recevrons de nombreuses réponses à la circulaire qui vient d'être adressée à chaque section et à tous les isolés en vue de les inciter à organiser des réunions de leurs adhérents ou de tous les agents du CNRS. Là où cela semblera utile, un camarade du Conseil National en assurera le déroulement. Un calendrier des visites va être établi selon les dates proposées par les sections.

La réunion syndicale, réservée soit à nos adhérents, soit à tous les agents du CNRS est, ne l'oublions pas, un instrument irremplaçable dont il faut savoir se servir efficacement.

Grâce à la réunion, on apprend à se connaître, à se grouper, à s'organiser, à agir pour faire triompher nos revendications. On y fait la confrontation de son expérience. Elles peuvent être aussi d'un riche apport éducatif avec la venue d'un camarade du Bureau National qui s'appliquera à traiter des nombreuses questions qui, souvent, nécessitent un examen approfondi.

L'organisation d'une réunion syndicale peut même être mise sur pied par un seul camarade lorsque la section n'existe pas encore. Il suffit pour cela d'une solide conviction de la nécessité de réunir ses collègues. Il suffit aussi de bonne volonté et de confiance dans les résultats.

Dans un tel cas, ne pas négliger l'aide que peut apporter la Direction Nationale par l'intermédiaire de la "commission province". Il suffit simplement de s'adresser à cette dernière avec le maximum de précision.

Là où la section n'existe pas encore, à l'issue d'une telle réunion, un petit noyau de bonne volonté peut se détacher et former l'embryon du Bureau de la Section.

La réunion est l'un des moyens les plus efficaces de mobiliser pour l'action.

Camarades de province:

Ce journal est aussi le vôtre:

Vous y avez votre place. Apportez-y votre contribution par l'envoi de critiques et suggestions, d'articles, d'échos sur votre vie syndicale.
